



Le Bulletin

Volume 54 Numéro 13

Édition du 26 mars 2026

Dans ce Bulletin

Rendements du RREGOP en 2025.....p.1-2

Saut de paie, suivi du dossier.....p.2

Compte rendu de notre délégation au Réseau des actions féministes.....p.3

Budget pour les classes multiâges, quelles sont les utilisations possibles?.....p.4

Rendements du RREGOP en 2025

Cette année encore, l'administration de notre fonds de retraite a généré un rendement positif de 9,1 %, une bonne nouvelle qui pourrait annoncer le maintien des baisses de cotisations déjà annoncées à plus long terme.

En effet, dans le rapport annuel de Retraite Québec sur le rendement du RREGOP, on présente les performances financières du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour l'année 2025.

Le rendement annoncé est alimenté par différents secteurs d'investissements; les principaux contributeurs à ce rendement sont :

- Les marchés boursiers : 17,7 %
- Les investissements en infrastructures : 9,2 %
- Les placements à revenu fixe : 7,0 %
- Les placements privés : 2,3 %
- Les placements immobiliers : 0,2 %

Évolution de la valeur de la caisse

En 2025, la valeur de la caisse a augmenté de 6,5 milliards de dollars, passant de 91,4 milliards (2024) à 97,9 milliards (2025).¹

Sur 10 ans, la valeur de la caisse est passée de 59,9 milliards (2015) à 97,9 milliards (2025), soit une augmentation de 38 milliards de dollars.¹

À l'Agenda

Jeudi 16 avril 2026

Soirée SEHR Laser-TAG

Heure : 18 h 30

Lieu : Laser Game Évolution
9520, boulevard Leduc, local 3
Brossard

Lundi 20 avril 2026

7^e rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Corporation du Fort Saint-Jean
15, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

Suite page 2

Financement des prestations

50 % des prestations versées aux retraités anciennement employés du gouvernement et des organismes publics par le RREGOP sont financées à même les fonds de la caisse, tandis que l'autre moitié est assumée par le gouvernement du Québec. Rappelons que lorsque les surplus de la caisse des participants dépassent les 10 %, il est possible de leur octroyer une baisse de cotisations. À la suite des rendements enregistrés entre 2020 et 2023, nous avons obtenu une baisse des cotisations s'échelonnant de 2026 à 2029...

La prochaine période de référence pour établir si les baisses seront maintenues survole les années 2023 à 2026. Les décisions qui seront prises en regard des surplus ou déficits réalisés au courant de l'exercice déter-

mineront les taux de cotisations des années 2029, 2030 et 2031. Nous savons déjà que le fonds a généré des surplus pour cette période, ce qui devrait au minimum signifier le maintien des baisses accordées de 2026 à 2029. Le contexte économique actuel est toutefois incertain et risque d'entraîner des rendements bien moins réjouissants dans les prochaines années. Bien que 2025 ait été une bonne année, elle est loin de nous donner un aperçu fiable pour les années 2026 et 2027! À plus long terme donc, il n'est pas impossible de voir nos cotisations augmenter à nouveau après 2031.

Cet article a été réalisé en partie avec l'aide de l'intelligence artificielle

1- <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/nos-programmes/rrsp/rendements-des-fonds-de-certains-rrsp/Pages/rendements-des-fonds-de-certains-rrsp.aspx#rregop>

Saut de paie, suivi du dossier

Le dernier saut de paie au CSSDHR a eu lieu à l'été 2020, en pleine pandémie. L'été dernier, nous avons déjà accumulé un décalage de la paie d'une semaine entière.

On pouvait le constater par le fait que la première paie de deux semaines pour l'année scolaire 2025-2026 survenait durant la première semaine de travail. Pour bien comprendre, il faut savoir que dû à l'étalement de la rémunération des enseignantes et enseignants sur 26 paies de 14 jours (incluant les fins de semaine), la rémunération versée lors d'une paie, couvre la semaine en cours et la semaine qui précède la paie. Lors du premier versement de la rémunération, au retour au travail en août, la banque d'ajustement dix mois amassée l'année scolaire précédente est toujours vide.

AOÛT						
semaines couvertes par la 1ère paie						
D	L	M	M	J	V	S
	paie				1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31				1 jours / 4 péd.		

C'est donc dire que sur la paie du 28 août 2025, pour nous payer deux semaines entières comme le prévoit la convention, le CSS a dû faire une avance sur salaire pour rémunérer la semaine du 17 au 23, puisque nous étions toujours en vacances et que notre banque d'ajustement dix mois était vide. Cette avance sur salaire crée alors une dette dans la banque d'ajustement dix mois qui doit ensuite être remboursée lors des paies suivantes avant de pouvoir accumuler de nouveau le salaire qui sera versé l'été suivant.

D'une année à l'autre, le décalage dans le versement du salaire s'accumule jusqu'à ce que l'ajustement dix mois de l'année scolaire ne couvre plus que six semaines à l'été plutôt que huit (les deux semaines manquantes ayant été versées l'été précédent).

Cela a l'effet suivant : la journée prévue pour la paie de la dernière semaine de congé du mois d'août, la banque d'ajustement dix mois est vide. Il est alors temps de procéder au saut de paie de deux semaines.

Ce moment arrive actuellement à grands pas et pourrait survenir aussi tôt qu'à l'été 2029, tout dépendant

du moment où on débute l'année scolaire.

Rappelons que normalement, si on souhaite respecter la convention collective, l'année scolaire ne devrait jamais débiter avant le 25 août (la convention prévoit qu'on débute le 1^{er} septembre et qu'on peut déplacer une semaine pour la relâche scolaire, ce qui donne le 25 août comme date de début). En 2029, le 25 août tombe un samedi, ce qui nous donne deux options :

- soit on débute le 24 août ou un peu avant, ce qui repousserait le saut de paie encore un peu (puisque le premier versement serait reçu le 23 août et qu'au moins une journée de travail serait incluse dans les deux semaines couvertes par la paie),
- soit on débute le lundi 27 août et on se retrouve à la fois avec un saut de paie et un calendrier scolaire où les élèves reviennent à l'école après la Saint-Jean-Baptiste en juin...

Vous l'aurez peut-être compris, il est fort probable que le saut de paie n'ait finalement pas lieu avant 2031 et

peut-être même 2032 (en 2031, le 25 août survient un lundi, ce qui fait que les élèves débuteraient l'école un vendredi... Historiquement, il est rare que ce type de calendrier soit accepté, cela pourrait donc repousser le saut de paie d'un an, jusqu'à l'été 2032). Toutefois, c'est le plus tard qu'il pourrait survenir. **Rappelons que cette fois-ci, nous aurons droit à un saut de paie de deux semaines** : c'est-à-dire une paie de deux semaines, puis la prochaine paie de deux semaines arrivant quatre semaines plus tard.

Préparez-vous

Une précaution judicieuse en prévision de cette aberration dans notre rémunération est d'économiser l'équivalent d'une journée de salaire (en salaire net) par année scolaire. De cette façon, peu importe le moment où il aura lieu, vous serez paré. Une journée de salaire net représente une épargne automatique pouvant varier de 10 à 15\$ par paie... ce qui est tout de même accessible pour tous et vous vous félicitez de cette prévoyance le moment venu!

Compte rendu de notre délégation au Réseau des actions féministes

En janvier, les représentantes du comité des actions féministes ont assisté à plusieurs conférences sur la santé des femmes.

Lors d'une des conférences, la D^{re} Catherine Falardeau a expliqué la différence entre progestérone (naturelle) et progestine (artificielle), ainsi que l'impact de la baisse des hormones — énergie, protection contre certaines maladies (dont les cancers), sommeil, humeur — et les conséquences professionnelles des variations hormonales, notamment en périménopause.

Madame Lise Goulet a ensuite abordé la santé globale des femmes : perceptions de la ménopause, importance du sens critique, vigilance face aux symptômes et dialogue avec les professionnels de la santé. Elle a présenté un outil d'aide pour les décisions concernant les traitements hormonaux et rappelé l'importance de saines habitudes de vie.

Une autre conférencière invitée par la Centrale a traité du lien entre politique et droits des femmes, soulignant la montée des mouvements comme les « trad wives » et les « alphas », ainsi que le risque de recul dans les droits des femmes.

Il a aussi été question du droit à l'avortement et de la loi constitutionnelle de la CAQ, dont la formulation peut laisser croire à une protection accrue alors que ce n'est pas le cas.

Enfin, le nouveau matériel pour la Journée mondiale des droits des femmes, qui avait lieu le 8 mars dernier a été présenté. Le thème, *Génération Deboutte!*, rappelle la continuité des luttes passées et futures et l'importance de ne pas baisser les bras.

Budget pour les classes multiâges, quelles sont les utilisations possibles?

Depuis la dernière convention de 2020, les sommes octroyées pour les classes à plus d'une année d'études ont été établies à 675\$. Il est de votre responsabilité de voir à l'utilisation des sommes selon les encadrements prévus.

Les titulaires des classes multiâges peuvent utiliser ce montant pour recevoir de la formation, acheter du matériel ou être libérés pour de la planification. Nous vous rappelons que l'utilisation possible de ces sommes est encadrée et prévue à l'annexe 16 de la convention nationale. En effet, la convention se lit comme suit :

« Les sommes allouées à chaque centre de services sont dédiées aux enseignantes et enseignants oeuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres pour l'achat de matériel, pour la prise en charge ponctuelle (communément appelée « déjumelage ») d'une partie du groupe par une enseignante ou un enseignant, pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignantes et enseignants concernés) ».

Bien que le Centre de services souhaite réduire le nombre de libérations octroyées chaque année, il n'est pas en son pouvoir de refuser une demande de libération dans le cadre des classes multiâges puisque celles-ci sont expressément prévues par la convention.

Nous invitons donc les enseignantes et enseignants qui se verraient refuser une libération dans ce contexte à nous le signaler afin que nous en contestions l'application. Rappelons également que les sommes non utilisées sont retournées au ministère à la fin de l'année scolaire : elles ne sont pas conservées pour les années ultérieures, n'hésitez donc pas à les utiliser pour répondre à vos besoins.

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853

Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)